

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Date de la convocation
12 février 2020

Date d'affichage
12 février 2020

Objet de la Délibération

EMPRUNT N°3 : Groupe scolaire (100 000) +
chargeur (une partie : 60 000)

N°8.2020

Nombre de voix pour : 6
Nombre de voix contre : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture



et publication ou notification

Séance du 17 février 2020

L'an deux mil vingt, et le dix-sept février à 20h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Jean-Pierre Sevrez

Présents : Jean-Pierre Sevrez, Olivier Fons, Michel Gonnet, Florence Gaillard, Sylvie Mathon, Elodie Lefebvre, David Le Guen, Régis Jouffrey, Jean-Pierre Pic.

Secrétaire de séance : Olivier Fons

*

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil que par délibération n°41.2019 en date du 19 novembre 2019 le SIVOM a souscrit une ligne de trésorerie pour faire face aux délais de versement des subventions liée au marché du groupe scolaire.

Il propose de transformer cette ligne de trésorerie en emprunt à LT et présente la proposition de la caisse d'épargne en ce sens (annexé à la présente délibération). Il propose de retenir l'offre sur 15 ans.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- Accepte de transformer la ligne de trésorerie en prêt à LT
- Donne son accord pour retenir la proposition sur 15 ans de la caisse d'épargne :

Montant : 160 000 €

Taux intérêt : 1.32%

Remboursement : annuel

- Dit que cette délibération remplace la délibération 41.2019 du 19/11/2019.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Le Président,
Jean-Pierre SEVREZ